[illegible] Sarrien.

M. Sarrien. — Je ne puis, en effet, [illegible] dévoué, comme elle l'a fait et, en tout cas, le tapage effroyable qui, pendant deux heures, n'a pour seul dire pas causé, ne se serait point produit.

La personnalité de M. Rispal qui avait été appelé en province par un douloureux deuil de famille, est démontrée, d'ailleurs, n'en pas prendre date du débat et c'est le cabinet seul que visait M. Hubbard. Le jeune député de Seine-et-Oise a conduit son attaque avec une exceptionnelle vigueur.

Après avoir soulevé les protestations de la plupart des représentants de la Seine-Inférieure, en particulier de MM. Chenavaz et Maurice Leboeu, qui défendaient leur collègue absent, il a personnellement mis en cause le ministre de l'Intérieur et, dès ce moment, celui-ci a été qu'une cible intéressante d'interruptions violentes, d'apostrophes passionnées partant de tous les côtés à la fois.

Même tapage pendant le réquisitoire de M. Barthou, que la majorité ministérielle a du reste vivement malmené, et surtout pendant la réplique de M. Hubbard. A un certain moment, le bruit est devenu si grand, que la discussion a été virtuellement suspendue.

L'orateur ayant accusé le gouvernement d'employer les procédés les plus honteux du régime Setris, M. Méline s'est levé d'un bond, mais au milieu de l'effroyable charivari qui emplissait alors la salle, on n'a pu saisir aucune des paroles du président du conseil. Pendant plus de dix minutes, M. Méline est resté debout, a son banc, sans que M. Sarrien parvienne à rétablir le silence.

Enfin, quand on a été las de crier, le calme est revenu et l'on a pu voter.

C'est sur la demande d'ensemble présentée par M. Hubbard que l'on a voté. Elle a été repoussée par 300 voix contre 209.

Après la clôture de ce tumultueux débat, la Chambre a repris paisiblement la discussion du budget des Beaux-Arts.

T. H.

L'AFFAIRE DREYFUS

L'Intervention de M. Scheurer

M. Scheurer-Kestnera dîté un rédacteur du *Temps* qui lui demandait quelles étaient ses intentions :

« Je puis vous annoncer que je monterai demain à la tribune du Sénat ».

La séance de Mardi au Sénat

Les membres du Cabinet assisteront demain à la séance du Sénat, sauf MM. Turrel et Cochery, retenus à la Chambre.

On s'attend à une très vive discussion entre le ministère de la guerre et M. Scheurer-Kestner, au sujet du dossier, que le vice-président du Sénat affirme avoir remis au ministre de la guerre, et que celui-ci de son côté, affirme n'avoir pas reçu.

On prétend même que M. Scheurer-Kestner communiquera de nouveaux documents, que le syndicat Dreyfus réservait pour ses journaux.

Dans les couloirs de la Chambre

Dans les couloirs, le calme est revenu. Une seule question préoccupait tous les députés.

M. Scheurer-Kestner convoquera-t-il demain un débat au Sénat sur l'affaire Dreyfus ?

On apprend bientôt qu'il l'a décidé aujourd'hui et qu'il l'a formellement déclaré.

Cette nouvelle est accueillie avec satisfaction dans tous les groupes.

Le sentiment général est en effet que M. Scheurer-Kestner, dans l'intérêt et au gré des explications les plus complètes sur son rôle en cette lamentable affaire.

On ne pense pas que M. Scheurer-Kestner se refuse à tout dire; mais il paraît certain; que quand il se réfugiait dans de faux-fuyants, d'autres sénateurs interviendraient pour clôturer le débat et lui donner toute la portée qu'il doit avoir.

M. Le Prevost de Launay annonce qu'en présence de l'initiative prise par M. Scheurer-Kestner, il renonce à son interpellation en se réservant toutefois d'intervenir dans le débat, s'il y a lieu.

La discussion promet d'être ardente et passionnée.

AU CHERCHE-MIDI

L'instruction

M. le commandant Ravary a commencé son instruction.

Il est peu probable que M. le commandant Ravary ait terminé cette instruction avant une quinzaine de jours, bien qu'il ait été autorisé à s'adjoindre un autre magistrat près le conseil de guerre afin de l'aider dans sa tâche.

Les précautions les plus minutieuses ont été prises par M. le rapporteur dans le but d'éviter des indiscrétions au cours de son enquête.

Nous n'en aurons pas eu ce qu'il paraîtra utile à l'autorité militaire de communiquer officiellement, et, toutefois, il est fait une communication quelconque, en qui est peu probable.

MM. Reinach et Mathieu Dreyfus ont reçu l'avis de se tenir à la disposition de l'autorité militaire.

De nouvelles expertises vont être nécessaires. Les expertises se poursuivent, que sur les pièces fournies par l'accusation. Celles qui ont servi à la condamnation de Dreyfus se peuvent être discutées à nouveau ; elles sont acquises au débat.

En dehors des personnalités déjà entendues à l'enquête, M. le commandant Ravary recevra les témoins qui solliciteraient directement leur audition.

Il appartiendra à l'accusateur de déclarer enfin sur quoi s'appuie pour accuser M. Esterhazy, et de produire, non des insinuations, mais des preuves.

M. le général Saussier devra ensuite examiner le dossier, pour, de son côté, se rendre l'ornement de soi-même, en l'ordre de suite en jugement. Mais, à notre avis, la comparution devant le conseil de guerre est certaine.

D'autre part, on sait que le gouvernement s'est engagé à provoquer des poursuites contre les coupables, lorsque la justice militaire aura terminé son œuvre.

Rue de Boulogne, le dévisitoire des lettres dont on a tant parlé, a disparu de son domicile du 22, boulevard des Batignolles, où perquisitionne M. Aymard.

M. Esterhazy gravement malade

On nous annonce que l'état de santé du commandant Esterhazy, très précaire depuis longtemps, puisqu'il a été la cause de sa mise en non activité, a été aggravé considérablement par les émotions de ces jours derniers.

Dévouement héroïque d'un médecin

Les Sables d'Olonne, 6 décembre. — Le docteur Mérieux, ayant été appelé auprès d'une jeune enfant de trois ans atteint du croup, et ayant vainement tenté les injections de sérum et la trachéotomie, n'hésita pas, en présence de la mort imminente de l'enfant et sans crainte d'une contagion mortelle, à aspirer lui-même, à l'aide d'un caoutchouc, les fausses membranes qui encombraient la gorge du pauvre petit.

L'enfant est aujourd'hui complètement hors de danger.

Le serment par télégramme

Paris, 6 décembre. — On a lu la lettre par laquelle M. Joseph Fabre signalait au nouveau garde des sceaux et le nécessité d'une prestation de serment régulière replaçant dans des conditions légales les trois magistrats qui ont prêté serment par télégramme et assurant ainsi la sanction nécessaire à l'ordre du jour qui a fait M. Millerand, ministre v.

Le garde des sceaux vient de répondre au sénateur de l'Aude, et M. Fabre a fait sur lequel il appelait son attention allait être, de sa part, l'objet d'un examen attentif et qu'il ne manquerait pas de lui faire connaître la solution qu'elle aurait paru comporter ».

Une explosion

Paris, 6 décembre. — Vers midi, une explosion de carbure s'est produite dans l'atelier de M. Caron, fabricant de lampes, 82, rue d'Angoulême.

M. Caron et un de ses employés, Alphonse Tuvat, ont été assez grièvement brûlés à la tête. Ils ont été transportés à l'hopital Saint-Louis.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Obligations ville de Paris 1886

Paris, 6 décembre. — Le numéro 654,562 gagne 100,000 francs.

Le numéro 595,256 gagne 50,000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 100,000 fr. : 500,908 — 463,472 — 381,500 193,300.

Les quatre suivants gagnent chacun 5,000 fr.: 61,645 — 546 — 660,056 — 13,730.

Les quarante numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. : 141,665 — 691,579 — 486,868 — 561,488 — 526,458 — 549,308 — 511,788 — 567,299 — 607,145 — 673,694 — 687,016 486,445 — 479,269 — 54,645 — 527,031 499,582 — 225,982 — 251,640 — 389,575 237,078 — 3,600 — 396,534 — 30,336 — 668,171 — 622,767 — 629,688 — 662,725 — 14,038 — 294,531 — 435,964 — 377,342 — 194,688 — 143,220 — 471,308 — 47,866 — 621,572 — 497,607 — 179,141 — 95,026 — 232,705.

Obligations communales émises en 1880-1884

Le numéro 964,791 gagne 400,000 francs.

» 968,694 » 25,000 »

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

509,901 658,719 598,773 556,782 688,481 452,940

Les quarante-cinq numéros qui suivent sont remboursables par 1,000 francs :

367,366 783,985 296,940 894,243 463,543 454,108 275,528 343,242 216,490 880,058 449,423 679,609 355,190 240,324 290,538 513,067 119,907 478,506 224,098 458,343 248,179 270,365 125,628 302,288 630,589 125,337 653,469 555,204 231,745 549,660 329,992 62,701 555,382 636,399 797,600 500,047 290,566 516,671 150,680 506,250 784,285 256,127 746,709 928,554 859,494

Tirage des obligations communales 1891

Le n° 801,384 gagne 100,000 francs.

» 389,627 » 10,000 francs.

» 360,326 » 5,000 francs.

Les vingt numéros qui suivent sont remboursés par 1000 francs :

523,456 976,345 491,319 255,034 640,565 81,077 774,073 469,782 252,795 699,068 243,537 468,837 397,394 347,902 322,763 506,621 616,089 96,629 439,190 475,571

Obligations communales 1879

Le numéro 868,694 gagne 100,000 fr.

» 702,314 » 25,000

Les six numéros suivants gagnent 5,000 fr.

[illegible] — 831,319 — 312,987 — 890,140 — 112,174 — 546,475.

Les 45 numéros qui suivent sont remboursés par 1000 francs :

[illegible]

NOUVELLES ETRANGÈRES

Démission du ministère italien

Rome, 6 décembre. — Une note officieuse annonce que, à la suite du vote de vendredi à la Chambre, sur le projet d'avancement des [illegible], le ministère, en présence de la situation, a présenté ce matin sa démission au roi, qui s'est réservé de faire connaître sa décision.

La note ajoute que le roi chargera certainement M. Rudini, de reconstituer le nouveau cabinet.

La Chambre s'ajournera aujourd'hui, jusqu'à la fin de la crise ; le bruit court que les ministres des travaux publics, des finances et de la justice ne feront pas partie de la nouvelle commission.

Rome, 6 décembre. — La crise ministérielle sera probablement plus difficile à résoudre qu'on ne le pensait tout d'abord.

M. di Rudini est parti, ce matin, en quête de relèves difficultés, provenant surtout de la situation économique, le bilan de la Banque, et de la [illegible] de la formation du nouveau ministère.

On prévoit que la crise durera au moins 8 ou 10 jours.

Dernière Heure

SOCIÉTÉ DES Conférences Républicaines Populaires

Discours de M. Léon Bourgeois

Paris, 6 décembre. — Ce soir, à neuf heures, a eu lieu à la salle Wagram, la réouverture des cours de la Société Républicaine des Conférences populaires, présidée par M. Léon Bourgeois, député de la Marne, ancien ministre, [illegible] ministre de l'Instruction publique ; MM. Berlaux, Rouvier, Goujillot, Lucien Hubert, etc., députés, Bulgrot, Combes, Desmoulins, sénateurs, etc.

M. Berlaux a prononcé une brève allocution.

M. Léon Bourgeois a pris la parole et a prononcé un discours fort applaudi.

« Il faut, Messieurs, dit M. Bourgeois, qu'une œuvre comme la vôtre se développe, se multiplie, puisque répétée à tous de partout que le radicalisme n'est pas en arrière, mais devant nous, que l'état de bonheur s'il peut exister, un sens, ne peut exister que dans la société bien faite, que si l'œuvre est vigoureusement continuée d'abord entre les classes sociales les barrieux forgés par la superstition, et de créer l'ère définitive ou, au nom de la raison et de la démocratie, toutes les consciences seront satisfaites. »

Cette péroraison est accueillie par des salves d'applaudissements et la réunion s'est terminée à 11 heures 1/2.

Explosion d'une poudrière

A TUNIS

Plusieurs tués et blessés

Tunis, 6 décembre. — Une poudrière située dans le palais du Bardo a fait explosion aujourd'hui. Deux soldats berlicaux ont été tués et un autre blessé.

On croit que d'autres victimes sont restées sous les décombres.

La cause du désastre est encore inconnue.

Les facteurs ruraux

Il est sérieusement question en ce moment de la réforme postale, c'est-à-dire de la réduction de la taxe des lettres à dix centimes. Il a été prouvé tout récemment combien cette réforme serait utile et facile.

Il en est une autre qui a aussi fait beaucoup parler d'elle, et dont n'est plus guère question, bien que son utilité à elle aussi soit incontestable. C'est celle relative aux facteurs ruraux. Plusieurs fois les Chambres se sont ajournées sur le sort de ces laborieux et infatigables fonctionnaires, mais de cette pitié il n'est encore résulte aucune amélioration du sort fait à ces braves gens.

Contrairement à ce qui se passe dans les autres administrations, et contrairement aussi à ce qui se passe à l'égard de leurs collègues des villes, les facteurs ruraux ont payé en tant kilométrique. On ne leur tient compte ni de la quantité des lettres ou des journaux distribués, ni de la distance de chemin à parcourir, ni du climat, ni des accidents du terrain, non. On établit la moyenne des kilomètres qu'ils ont à parcourir et c'est d'après cette moyenne qu'ils sont payés.

Si encore le tarif était fixé d'après des bases permettant à un facteur de toucher un minimum de traitement raisonnable, passe encore. Mais il y a des cas où le chemin à parcourir, ni du climat, ni des accidents du terrain, non. On établit la moyenne des kilomètres qu'ils ont à parcourir et c'est d'après cette moyenne qu'ils sont payés.

Si encore le tarif était fixé d'après des bases permettant à un facteur de toucher un minimum de traitement raisonnable, passe encore. Mais il y a des cas où le chemin à parcourir, ni du climat, ni des accidents du terrain, non. On établit la moyenne des kilomètres qu'ils ont à parcourir et c'est d'après cette moyenne qu'ils sont payés.

Ces quarante numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. : 141,665 — 691,579 — 486,868 — 561,488 — 526,458 — 549,308 — 511,788 — 567,299 — 607,145 — 673,694 — 687,016 486,445 — 479,269 — 54,645 — 527,031 499,582 — 225,982 — 251,640 — 389,575 237,078 — 3,600 — 396,534 — 30,336 — 668,171 — 622,767 — 629,688 — 662,725 — 14,038 — 294,531 — 435,964 — 377,342 — 194,688 — 143,220 — 471,308 — 47,866 — 621,572 — 497,607 — 179,141 — 95,026 — 232,705.

Chronique Locale

ROUBAIX

Union sociale et patriotique

Le mercredi, 8 courant, à huit heures et demie très précises du soir, M. Chatelcyn aura cet honneur, dans le local du Club Fin-de-Siècle, rue de la Vigne, une conférence sous les auspices du comité de l'Union sociale et patriotique.

La conférence traitera le sujet suivant : « L'Union sociale et le collectivisme. »

Œuvre de la Bouchée de Pain

Le Comité de la « Bouchée de Pain » se réunira le mercredi, 8 décembre, à 2 heures de l'après-midi, dans son local de la rue Sébastopol pour procéder à l'adjudication et au choix des objets devant faire partie du prêt du couchage.

Adjudication

Les 14 et 15 décembre courant, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, des boucheries, des boutiques de la Halle-Centrale et de la Halle aux Poissons.

Les boutiques de la Halle centrale, affectées aux bouchers, aux charcutiers et aux marchands de beurre de margarine et de volaille seront adjugées le 14 décembre, à partir de deux heures et demie de l'après-midi ; celles réservées aux poissonniers, aux marchands de fromages, de fruits divers, ainsi que les boutiques de la Halle aux Poissons, seront mises en adjudication le lendemain, 15 décembre, à partir de la même heure.

Une chute de quatre mètres

Mort de la victime

Hier matin, un accident mortel s'est produit au tissage Gérard rue de la Macquillerie. Un plafonneur est tombé d'un échafaudage et est mort peu de temps après l'accident.

Vers dix heures du matin, M. Hubert Wasse, 47 ans, plafonneur, demeurant rue Solférino, cour Vandemerelq, travaillait pour le compte de M. Lainé, entrepreneur, à un mur.

Pour cela, il était monté sur un échafaudage élevé de 4 mètres. Tout à coup il perdit l'équilibre et tombait sur le sol, de 4 mètres.

Ses camarades le relevèrent aussitôt.

M. le docteur Dupont appelé en toute hâte, jugea son état très grave et le fit admettre à l'hôpital de l'Hotel-Dieu.

Wasse y est mort vers une heure de l'après-midi d'une congestion cérébrale occasionnée par sa chute.

Une attaque nocturne

Dans la nuit de dimanche à lundi, M. Lévin Lecerq, âgé de 25 ans, rentrait chez lui rue du Tilleul, cour Dhondt 3, vers une heure du matin, lorsque en entrant dans la cour, il fut assailli par un autre habitant, Emile Massart, âgé de 24 ans, qui se jeta sur lui et le mit à terre.

M. Leclercq en rendit aussitôt au poste du troisième arrondissement, où il se présenta la figure ensanglantée et fit sa déclaration aux agents de service, qui le conduisirent chez lui pour donner des soins. Il constata deux plaies à la tête. Heureusement ces blessures sont peu graves.

Quant à Massart, il a été arrêté vers cinq heures du matin à son domicile. Après avoir été interrogé par M. Squirée, commissaire de police, il a été écroué au dépôt.

Un vol de vêtements

Dimanche soir, un vol d'effets a été commis rue Bernard, cour Vilegne, chez un sieur Renaut Bauwens. Pendant l'absence de ce dernier, des malfaiteurs se sont introduits dans son domicile, chez lui et ont enlevé une certaine quantité de vêtements et de linge. M. Bauwens a porté plainte à M. Squirée, commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

Hier matin une partie de ces vêtements ont été trouvés au bord du canal près du cimetière. Il est à croire que les malfaiteurs, effrayés par leur butin, ont abandonné ce qui ne leur convenait pas. La valeur des vêtements volés est de cent francs environ.

Ivresse et menaces de mort

Dimanche soir, vers 9 heures, les agents de service rue St-Joseph, étaient prévenus qu'un sieur Tuscyluide Dewide, était poursuivi par un individu livre. Alfred Vandewilde, âgé de 27 ans, demeurant rue de Flandre, 39, qui le menaçait d'un coup de couteau dont il était armé.

Ils se rendirent à l'indication et l'arrêtèrent. Il fut conduit au dépôt du premier arrondissement.

Un déserteur qui se constitue prisonnier

Dimanche soir, vers 9 heures, un jeune homme se présentait au poste central de police et déclarait se nommer Louis Kerchove, âgé de 26 ans, rattacheur, sans domicile fixe.

Puis il raconta que, depuis le 21 novembre 1895, il était déserteur. A cette époque, il avait quitté son régiment le 104e de ligne en garnison à Toul et qu'il venait se rendre. Après avoir vérifié ses papiers, le chef de poste l'a fait écrouer au dépôt.

Conférence anarchiste à la salle Dominique

Le compagnon Sob. Faure avait convoqué hier soir plusieurs notabilités de notre ville, pour discuter contradictoire où il venait exposer sa philosophie libertaire.

Lorsque nous aurons dit qu'il y avait 200 à 250 auditeurs, nous pensons être bien près de la vérité. Il en résulte que les auditeurs étaient à leur aise, l'anarchisme n'était pas combattu, mais le théâtre à coups des audiences que remportent les leaders de nos réunions collectivistes.

Il faut reconnaître, tout esprit religieux mis à part, que Sébastien Faure est un orateur de talent, possédant d'une élocution facile les images, sachant se mettre à la portée des intelligences les moins développées, ce qui est encore une qualité dans un exposé aussi dogmatique dont aussi abstrait qu'une thèse philosophique.

La conférence d'hier était la réunion est indiquée par l'orateur dans cette formule simplistes : *La Philosophie sans Dieu* n'est que le complément de la dernière conférence consacrée dans cette autre formule : *Dieu sans Philosophie.*

L'orateur pose comme base de discussion est adopté un système d'idées qui tendent à enfoncer d'être heureux et ainsi est heureux. Puis il développe longuement sa double argumentation pour aboutir à l'exposé doctrinal de la théorie anarchiste ou plutôt libertaire selon le mot à la tournure plus bénigne qui doit remplacer l'autre.

Nous ne suivrons pas Sébastien Faure, sur ce terrain, mais ne pouvons oublier que cas doctrines aboutissent à la propagande par le fait qui allégue perpétra l'horrible assassinat du Président Carnot.

Quand l'orateur parle avec tant de chaleur du sort misérable qui dans la société moderne est malheureusement l'apanage de beaucoup de nos semblables, il oublie volontairement les bombes de dynamite mémoire qui jetèrent pantelants et sanglants sur le sol, des jeunes enfants des femmes et des vieillards.

Nous toute l'orateur a su garder, dans l'exposé des revendications libertaires, une modération assez habile ce qui lui a vaut à plusieurs reprises des applaudissements que allaient aussi bien aux doctrines qu'à la manière dont elles étaient présentées.

Chères de couper nous pensée, nous ne savons pas si à la fin de la réunion un contradicteur se présentera, nous ne le croyons pas, quoique dans le fond de la salle quelques apostrophes M. Pascal, de *Le Croix*, qui coulaient des notes.

Le dernier mot

Par l'incomparable finesse de sa pâte, la pénétrante et subtile tenacité de son arôme, le charme de son goût exquis, le nouveau *Sirop au Musc du Lékele n° 29*, créé par Victor Vaissier, est le dernier mot du progrès élégant dans l'art si gracieux et si français du parfumeur.

C'était à prévoir

Que devant le succès dont le spécialiste **BROUILLARD** est encore favorisé cette année, qu'il devrait prolonger son séjour à Roubaix.

Comme on le sait, **M. BROUILLARD** est avantageusement connu à Roubaix et à Tourcoing, depuis 21 ans. C'est ce qui fait que toute la semaine c'était une vraie procession de personnes lui rendant visite.

Comme le bon vin, ses lunettes n'ont plus besoin d'enseigne et qui veut voir bien clair, en s'adressant à lui obtient entière satisfaction.

M. BROUILLARD restera à l'Hôtel Forgeille jusqu'au 20 décembre. C'est une adresse dont il faut profiter.

Bourneuf ! Bourneuf ! le meilleur des bouillons de Viandes, vainqueur d'honneur à l'Exposition de Bruxelles. — Rue du Boia, 29.

TOURCOING

La taxe d'octroi sur les bières

Nous avons publié hier une correspondance relative à l'octroi sur les bières, dont on paraît vaisement deviner l'origine, et qu'un de nos confrères a dû reste inscré sous la signature d'un groupe de brasseurs.

Les auteurs de cette correspondance visant la disposition adoptée dans sa séance de vendredi dernier par la Chambre des députés, tirant à 6 francs le droit municipal d'octroi sur les bières. à l'exception de quelques départements de la région du Nord, dont évidemment le notre, où le droit ne pourrait être supérieur à 1 fr. en conséquence de la proximité de la ligne, que les consommés municipaux ayant voté l'exercice, avaient fait une opération désastreuse pour les finances municipales.

Au lieu disaient-ils de 270,000 fr. que la ville aurait encaissé par l'abonnement, elle en toucherait 100,000, encore aurait-elle dû dépenser 60,000 fr. pour frais de perception.

Nous prunes le soin de faire observer que la disposition de loi adoptée par la Chambre a pour seule et sans conséquence, le Chambre [illegible]

Et comme nous nous sommes engagés à enregistrer les observations auxquelles pourrait donner lieu la correspondance des brasseurs, voici le résumé de celles qui nous sont parvenues :

« Messieurs les brasseurs ont tort de montrer un aussi vif dépit de notre conversation, surtout après avoir vu, au lendemain de ce vote paru se réagir d'autant plus facilement que certains d'entre eux désiraient qu'ils n'auraient pas accepté le chiffre de 270,000 fr. prématurément fixé par la commission des finances et repris dans l'amendement de M. Flament.

Quant à leur augmentation sur la perte encourue par la ville, nous avons démontré que le droit sur les bières à 1 franc l'hectolitre définitivement voté par le Sénat.

C'est une augmentation très grossière en vérité.

En effet, supposons l'abonnement conclu sur le chiffre de 270,000 ou de 290,000, ce chiffre étant fixé, en calculant d'après les quantités de bières prises en compte, le droit d'octroi ne pouvant pour cent pour addition d'eau, et en appliquant sur le montant actuel des droits d'octroi soit 2 fr. 70 l'hectolitre.

Supposons maintenant la loi fixant à 1 fr. le droit maximum, promulguée.

Que se serait-il produit ?

MM. les brasseurs auraient tout simplement adressé une enquête à la ville pour obtenir une réduction proportionnelle par rapport à la différence des droits.

C'est cette absolument leur droit, et en toute équité la ville n'aurait pu qu'accueillir leur requête. A défaut, MM. les brasseurs auraient procédé et il n'est pas douteux qu'ils auraient eu gain de cause.

En résumé, le vote établissant l'exercice de l'octroi dans les brasseries est définitif, et toute discussion n'y changerait rien. C'est pourquoi, comme il est dit plus haut, MM. les brasseurs ont tort de se montrer dépités. Maintenant, s'il leur plaît de casser du sucre sur le dos des conseillers municipaux, qui ont prononcés pour l'exercice, ceux ci n'y volent pas grand inconvénient.

Musique municipale

Messieurs les musiciens sont invités à assister à la répétition générale de ce jour, vendredi 3 décembre, à 8 heures 1/2.

Adjudication

Hier a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Lecomte, adjoint au maire, assisté de MM. Thiery et Honoré-Coisne, conseillers municipaux, à l'adjudication des travaux de construction d'un logement pour le chef mécanicien de l'usine élevatoire de la Viscourt, à Roncq.

Le devis s'élevait à 8,500 francs.

Ont soumissionné: MM. Lapère-Capelle, tarif 8,04 ; Bonte Millecamps, adjudicataire au rabais de 7 o/o.

Un marché de laines à Dunkerque

M. Herbart, président de la Chambre de commerce de Dunkerque et trois de ses collègues sont venus à Tourcoing hier lundi, pour conférer avec la Chambre de commerce de Tourcoing et les principaux négociants-peigneurs de Tourcoing et de Roubaix, sur un projet de création à Dunkerque d'un marché de laines.

La réunion a abouti à la nomination d'une commission d'étude du projet.

Accident

Dimanche, vers sept heures du soir, M. Henri Bacquelle, 23 ans, teinturier, demeurant rue du Quai, a été renversé rue Carnot, en face le *Grand Hôtel*, par le car 305.

Dans sa chute, il a été blessé au visage et à la main droite. Il a reçu des soins à la Pharmacie rationnelle et a regagné son domicile.

Arrestation

Le nommé Augustin Bajardin, 18 ans, peigneur, rue du Laboureur, a été mis en état d'arrestation pour bris de clôture commis dimanche soir chez M. Dervaux, carbonnier, rue du Manoir, 176. Il sera en outre poursuivi pour coups portés à son père et à sa mère.

Mort subite

M. Jules Catteau, 57 ans, charretier au Zoniers, rue de la Blanche-Porte, 44, est tombé mort subitement dimanche soir vers 5 heures 1/2, dans sa salle d'estaminet.

Le concert des Crick-Sicks

Nous rappelons que le grand concert annuel que la Société des Orphéonistes « Les Crick-Sicks » donne lieu le dimanche 9 janvier. Notre pensionnat orphéon a mis à l'étude pour cette fête musicale, un nouveau chœur pour lequel une répétition générale obligatoire pour tous les musiciens, aura lieu aujourd'hui mardi 7 décembre, à 8 heures 3/4 très précises.

Croix. — *Adjudication.* — Hier matin a eu lieu l'adjudication des travaux de la rue Chevreul. M. Jules Desplanques, entrepreneur à Roubaix, a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 6 p. 0/0.

Un second lot n'a pas été adjugé, le devis établi ne permettant pas d'offres sérieuses.

L'Hospice de Croix

M. Desbarbieux, maire de Croix, nous adresse la lettre suivante, en réponse à notre article d'hier. Nous insérons impartialement et, d'ailleurs, nous tenons à ne pas abuser de beaucoup le droit de réponse de M. le Maire :

Croix, le 6 décembre 1897.

Monsieur le Directeur

de *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*,

Je viens, Monsieur, réclamer de votre loyauté, l'hospitalité de vos colonnes pour répondre à votre numéro d'hier.

Il m'y est fait crime de n'avoir point communiqué aux membres de la Commission de l'hospice la lettre préfectorale du 19 novembre ; cette communication, je ne la leur devais point, M. le Préfet s'adressant aux seuls vice-présidents de cette commission, mais bien au maire chargé des intérêts communaux qui avait formulé des objections sur des prétentions qu'il considère comme supérieures pour les finances municipales et surtout non justifiées. Veuillez relire ce document, Monsieur le Directeur, vous reconnaîtrez la justesse de mes observations.

J'ai dit : prétentions onéreuses et non justifiées ; j'oublie, sans doute, ajoutera-t-on, que j'ai voté sur une subvention annuelle de 5,000 francs, au lieu des 2700 francs qui lui étaient demandés pour l'hospice, par l'administration *impérieuse, sans de tout le pouvoir de fonctionner.* Ce sont les termes précis employés par M. le Ministre de l'Intérieur dans sa lettre du 19 mars 1895, dépêche dont M. Pinquet paraît avoir perdu la mémoire. Plus large encore et mû par un sentiment d'humanité, le Conseil municipal, *sans rien changer à ses engagements*, inscrivit au budget communal de 1897 une somme de 4000 francs pour subvenir à l'hospice ; à cette de cela, le crédit ordinaire affecté à l'entretien des vieillards aux hospices de Roubaix fut réduit à 300 francs, ce qui indiquait bien qu'on ne opérait une prompte ouverture de l'hospice de Croix.

Il faut remarquer que ces 8000 fr. sont applicables pour l'année entière.

Or, l'hospice ne *fonctionne pas* et il ne pouvait fonctionner avant l'autorisation de création, autorisation qui n'a été accordée que par le décret du 27 juillet 1896. Ce qui prouve que la municipalité avait à cœur d'activer l'ouverture, c'est que les deux délégués du conseil municipal furent désignés le 8 décembre 1896, or, M. le Préfet, dans sa lettre du 4 janvier 1897 lui fait remarquer que cette *décisation est présumptive puisque la création n'est pas autorisée.* Les quatre membres à la nomination de l'administration sont nommés le 19 août, mais la désignation des deux délégués du conseil n'est apparue que le 8 septembre.

L'hospice ne pouvait donc fonctionner avant l'installation de la Commission qui eut lieu le 9 septembre ? A qui donc attribuer la responsabilité du retard ?

Ce mensieurs prétendent avoir droit à l'intégrité de la subvention communale. Peut-on sérieusement une chose qui n'existe pas ? Rigoureusement, nous pourrions nous en tenir à la date du 9 septembre, pour ne tenir compte de l'ordonnance d'ouverture, même à celle du 2 septembre indiquée comme commencement de fonctionnement, mais, dans un esprit de notre engagement de 5000 fr. ; si même l'on veut reconnaître à l'autorisation de création, soit le 27 juillet 1896, soit même le 19 août, date de la nomination de l'engagement, et, en supposant même celle de la subvention, nous n'aurions à verser que 4000 fr.

Eh bien, pour ne rien faire pour éviter à une solution, nous offrons 5,000 fr., Nous avons, tout autant que d'autres, le souci de la bonne marche de l'hospice, mais nous avons aussi à la charge de veiller aux intérêts communaux et nous n'y faillirons pas. Estce que MM. Pinquet, Couturier, Dilvoix, quand le jeudi ils s'engagent à semaine française un briquetier un serrurier, un jardinier, leur paient le salaire d'une semaine pleine le samedi suivant ? Personne ne leur connaît une telle générosité.

Il faut bien noter, monsieur le Directeur, que l'entrée de nos vieillards aux hospices de Roubaix nous coûtera plus de 2200 fr. Et nous n'avons que 300 francs à leur offrir. Est-ce que la raison n'indique pas, pour ceux qui savent compter, que la différence de 1900 fr. devrait réunir d'autant l'engagement de 5,000 fr.

Il y a là une question d'équité que je soumets à l'appréciation de vos lecteurs.

Mais, Monsieur, dans ses fausses prétentions, ces messieurs proposent une première fois un budget où figurent par exemple 600 francs pour l'exercice, *pour le fer nécessaire, et raison de 1000 francs par an*, 300 francs pour le pain, 400 francs pour la viande, 240 francs pour le vin et la bière, 350 francs pour l'épicerie, 300 francs pour le charbon, 100 fr. pour l'éclairage, 100 francs pour le tabac, etc... Et tout cela pour un nombre journalier présent à couvrir en 1897. l'ouverture étant fixée d'un commun accord au 15 décembre ? ? ... Et sur une observation de la minorité, on nous propose de graisser la patte de par la, mais sans rien toucher à autre chose que la traitement de l'aumônier. Mais, M. le Directeur, votre, en toute conscience, n'est-ce pas un pourboire fantaisiste ? ? Si encore il n'y avait que cela !!! la lettre suivante est de nature à vous éclairer.

« Croix, le 4 décembre 1897.

« A Monsieur le Préfet du Nord,

« La commission municipale s'est réunie hier pour examiner le budget présenté par la commission administrative de l'hospice de Croix.

« L'examen de ce budget a démontré des erreurs d'addition que le Conseil ne saurait approuver sans engager sa responsabilité.

« En effet, le 1° des dépenses intitulé « Service du culte » ne figure pas dans le budget de 1897, alors que le total des articles est de 4481 fr. » Dans notre édit. à la récapitulation générale, le 1° a reparu pour 4294 fr. En outre, il paraît utile de constater que de nombreux grattages ont été opérés.

« J'ai trouvé à vous soumettre ces faits sous les yeux, Monsieur le Préfet, avant de les signaler à la commission de l'hospice, pour vous donner la preuve matérielle que nous ne saurions approuver une telle nomination de l'Econome étaient fondées ; et quelles ne proviennent pas d'un parti-pris, comme on a du prétendre dans la réunion.

« L'impartialité du titulaire est flagrante.

Veuillez agréer, etc.

Le Maire,

Signé : F. Desbarbieux.

Veuillez me permettre, Monsieur le Directeur, de vous dire que je n'ai que respectueusement que j'ai trouvé pères Lecomte est mis en cause ; comme homme n'en peut mas, si ! n'a pas vingt ans, et a d'administration à son actif. Mais tout de même, la belle unanime !... qui donc peut nous blâmer d'avoir compé-ndu étoile ? Les 4 grands ? Mais, on peut imaginé que les membres du Conseil municipal ignorent que quelque et donc ne font pas appel ?

Vous pouvez, entre nous, Monsieur le Directeur ? Vous êtes servi à souhait par ce poulet suggéré que je recevais ces jours derniers :

« Croix, le 3 décembre 1897.

« Monsieur le Maire de Croix,

« MM. A. Couturier, J.-Bte Lepers, Dhal et Demrumaux, membres de la Commission du bureau de Bienfaisance, après avoir examiné la lettre de M. le Préfet, faisant connaître que la délibération du Conseil municipal du 24 novembre, concernant la commission de 5000 fr., a pendre sur les [illegible] nables de l'hospice pour le Bureau de Bienfaisance a été refusée, ces messieurs me chargent de vous faire savoir qu'ils vous [illegible] de les informer dans la [illegible] une lettre, [illegible] comme par le [illegible] dès bons au regard.

« Veuillez croire, Monsieur le maire, etc.

« Signé : M. [illegible]